



Rupture de bail commercial

Par **makine01**, le **20/03/2015** à **15:27**

Bonjour,

A la suite d'un incendie survenu en septembre 2014, mon immeuble donné à bail commercial a été intégralement détruit.

Ma compagnie d'assurance prévoit pour 2016, une reconstruction du bâtiment.

Mon locataire a cessé le paiement des loyers mais escompte faire exercer son droit au maintien du bail.

Je souhaiterais solliciter la résiliation du bail au motif que le preneur ne peut plus user des locaux. Ma démarche est-elle légale?

Je vous remercie

cordialement
Chantal G.